

**MAIRIE**  
**SILLANS LA CASCADE**  
**Conseil Municipal**

COMPTE RENDU de la SEANCE du  
31 mars 2017

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10  
Membres votants : 11

Le 31 Mars 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

• Membres présents :

CARRIERE Christophe (présent à la délibération n°1, absent à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°4, absent à la délibération n°5, présent de la délibération n°6 à la délibération n°9), RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, LANZA Yannick, LOZZA Marie Gabrielle, GASPARD Raphaël, HERMET Daniel (absent de la délibération n°1 à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°9)

• Membre(s) représenté(e)(s) :

SANNER Hervé donne procuration à LOZZA Marie Gabrielle

• Membre(s) absent(e)(s)

Excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, STELLER Catherine

Non excusé(e)(s) : MURAT Loïc, GROUAZEL Anna

N° 2017-10 - Séance du 31 Mars 2017

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 février 2017

DIRECTION GENERALE

Pièce(s) jointe(s) :

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la dernière séance.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2017 ;  
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 10 février 2017 retraçant les délibérations du n°2017-01 au n°2017-09 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016 du Budget Eau & Assainissement

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 «Eau & Assainissement».

Les deux documents présentent en tout point les mêmes montants, Ils peuvent se résumer comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	35 000.45	179 594.34
<b>Résultat excédentaire exercice N</b>	<b>144 593.89</b>	
Report exercice N-1		8 260.41
<b>Résultat cumulé excédentaire hors RàR</b>	<b>152 854.30</b>	
Restes à réaliser N	0.00	0.00
<b>Résultat cumulé excédentaire avec RàR</b>	<b>152 854.30</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	187 498.49	175 959.56
<b>Résultat déficitaire exercice N</b>	<b>-11 538.93</b>	
Report exercice N-1	68 371.93	
<b>Résultat cumulé déficitaire</b>	<b>-79 910.86</b>	
Restes à réaliser N	66 940.00	136 160.00
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>-10 690.86</b>	

Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

DE DESIGNER M. Jean-Pierre RENARD, Président de séance, pour cette question de l'ordre du jour

D'APPROUVER le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet : Affectation du Résultat 2016 du Budget Eau & Assainissement

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT il convient de procéder à la reprise totale du résultat de l'exercice précédent.

Vu la délibération du 31 Mars 2017 relative à l'approbation du compte administratif 2016 du budget Eau & Assainissement,  
 Vu l'Etat des Restes à Réaliser 2016 du Budget Eau & Assainissement,  
 Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE DECIDER** l'affectation du résultat 2016 telle que présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat de clôture N-1 (R/D 002)	8 260.41	Résultat de clôture N-1 (R/D 001)	-68 371.93
Affectation résultat N		Solde d'exécution N	-11 538.93
Résultat de l'exercice N	144 593.89	Solde RàR N-1	69 220.00
Solde RàR N	0.00	Besoin de financement	-10 690.86
Résultat à affecter	152 854.30	i = f + g + h	
e = a - b + c + d		Affectation en réserves R 1068	79 911.00
Compte R002 (e - j)	72 943.30	Report en fonctionnement R002	72 943.30
Compte R001 (f + g)	-79 910.86		
Compte R1068 (j)	79 911.00		

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
 par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
 de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-13 - Séance du 31 Mars 2017  
**Objet : Adoption du Budget Primitif 2017 Eau & Assainissement**

SERVICE FINANCIER  
 Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget 2017 « Eau & l'Assainissement » afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Ce vote autorise la réalisation de dépenses et de recettes nécessaires au bon fonctionnement des services en ce début d'exercice.

Vu l'état des restes à réaliser 2016

Vu les nouveaux contrats de délégation de service public pour la gestion de l'Eau potable et la gestion des eaux usées

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif 2017 de l'Eau & l'Assainissement, qui peut se résumer comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

La section s'équilibre à la somme de 207.507 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision ne reprend aucun crédit de report.

L'excédent de fonctionnement reporté est arrondi à 72.943,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 384.473 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2016:

- 66.940 € de dépenses
- 136.160 € de recettes

Le déficit d'exécution d'investissement est arrondi à 79.911,00 €

L'affectation du résultat est de : 79.911,00 €

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget primitif 2017 « Eau & l'Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-14 - Séance du 31 Mars 2017

**Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016  
Communal**

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 «Communal».

Les deux documents présentent en tout point les mêmes montants, Ils peuvent se résumer comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	992 837.43	1 129 833.40
<b>Résultat excédentaire exercice N</b>	<b>136 995.97</b>	
Report exercice N-1		430 072.64
<b>Résultat excédentaire cumulé hors RàR</b>	<b>567 068.61</b>	
Restes à réaliser N	0.00	0.00
<b>Résultat cumulé excédentaire avec RàR</b>	<b>567 068.61</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	288 541.72	165 217.81
<b>Résultat déficitaire exercice N</b>	<b>-123 323.91</b>	
Report exercice N-1		89 380.48
<b>Résultat déficitaire cumulé hors RàR</b>	<b>-33 943.43</b>	
Restes à réaliser N	223 258.25	46 385.00
<b>Résultat cumulé déficitaire avec RàR</b>	<b>-210 816.68</b>	

**Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

DE DESIGNER M. Jean-Pierre RENARD, Président de séance, pour cette question de l'ordre du jour ;

D'APPROUVER le Compte de Gestion et Compte Administratif 2016 Communal, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-15 - Séance du 31 Mars 2017

Objet : Détermination du taux des 3 taxes communales 2017

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :Etat fiscal 1259

Le présent rapport a pour principal objectif de déterminer le produit des taxes communales en fixant le taux de variation.

Conformément aux lois de décentralisation, les communes fixent directement leurs taux d'imposition.

Vu des renseignements fournis par les services fiscaux,  
Considérant le besoin en ressources réelles de la section de fonctionnement  
Considérant la volonté municipale de stabilité du taux des 3 taxes

La simulation suivante peut être établie :

1. Contrôle du produit fiscal global

	Taux 2017 (état 1259 MI col. 25)	Bases prévisionnelles 2017 (état 1259 MI, col 17)	Produit 2017 (état 1259 COM)
TH	17.24%	1 347 000	232 223
TFB	18.03%	892 800	160 972
TFNB	80.31%	24 400	19 596

Résultat à taux constant	Produit fiscal global attendu (7) de l'état 1259 COM
412 791	412 791

2. Contrôle du coefficient de variation proportionnel

$$\frac{\text{Produit fiscal attendu 'C'}}{\text{Produit fiscal à taux constant 'B'}} = \frac{412\,791}{412\,791} = 1.000000$$

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- DE FIXER à 1,000 000 le taux de variation des taxes communales pour l'exercice 2017,
- D'INSCRIRE le produit fiscal global attendu au compte FR 73111 du budget primitif 2017 communal tel que déterminé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-16 - Séance du 31 Mars 2017  
Objet : Affectation du Résultat 2016 du Budget Communal

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT il convient de procéder à la reprise totale du résultat de l'exercice précédent.

Vu la délibération du 31 Mars 2017 relative à l'approbation du compte administratif 2016 du budget Communal,

Vu l'Etat des Restes à Réaliser 2016 du Budget Communal,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE DECIDER** le report en fonctionnement du résultat 2016 telle que présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Résultat de clôture N-1 (R/D 002)	430 072.64	Résultat de clôture N-1 (R/D 001)	89 380.48
Affectation résultat N	0.00	Solde d'exécution N	<b>-123 323.91</b>
Résultat de l'exercice N	136 995.97	Solde RàR N-1	<b>-176 873.25</b>
Solde RàR N	0.00	Besoin de financement	<b>-210 816.68</b>
Résultat à affecter	567 068.61	i = f + g + h	
e = a - b + c + d		Affectation en réserves R 1068	210 817.00
Compte R002 (e - j)	356 251.61	Report en fonctionnement R002	356 251.61
Compte R001 (f + g)	<b>-33 943.43</b>		
Compte R1068 (j)	210 817.00		

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-17 - Séance du 31 Mars 2017  
Objet : Adoption du Budget Primitif 2017 Communal

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget 2017 « Communal » afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Vu l'état des restes à réaliser 2016

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 1.432.457 € en dépenses et en recettes.

Le résultat de fonctionnement reporté est arrondi 356.251 €

L'annexe B1.7 relative aux subventions versées est présentée à l'assemblée pour adoption.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 821.963 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2016 :

- 257.259 € de dépenses
- 46.385 € de recettes

Le déficit d'investissement reporté est arrondi à 33.944,00 €

L'affectation du résultat est de 210.817 €

#### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ADOPTER le budget primitif 2017 « Communal » tel que présenté ci-dessus avec l'annexe B1.7 relative aux subventions accordées aux associations.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-18 - Séance du 31 Mars 2017

**Objet : RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR - Mise à jour du tableau des tarifs des prestations**

PATRIMOINE / ASSURANCE

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif de modifier le tableau des tarifs des prestations.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que ce sujet est retiré de l'ordre du jour. En effet les modifications envisagées ne sont pas nécessaires.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 11 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 19h45.

Mme Marie-Gabrielle LOZZA  
Secrétaire de séance

M. Christophe CARRIERE  
Maire